# tou

# Toulouse, le 12 mai 2017

*19 Boulevard Silvio Trentin*

*31200 TOULOUSE*

*🕿 05. 61. 14. 72. 72.*

mél : ac-toulouse@se-unsa.org

de M. Le Secrétaire Général

de l’Académie de Toulouse

de M. Le Secrétaire Général
 Adjoint - DRH

de l’Académie de Toulouse

Nos réf : SV/46019CL

**Objet :** situation des enseignants référents de scolarité (ERS)

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint – DRH,

Le SE-Unsa a été informé que des Enseignants Référents de Scolarité dans l'académie de Toulouse faisaient l'objet d'incitations, de pressions afin qu'ils complètent l'enquête ERS 2017. Cette situation, dont les remous se répètent sur plusieurs départements de notre académie, n'est pas acceptable.

Pour le SE-Unsa, les Enseignants Référents de Scolarité (ERS) pourront renseigner l'enquête nationale 2017 ERS lorsque le décret  d'augmentation de l'indemnité des référents la passant de 930 € à 1250 € en la transformant en IMP (Indemnité de mission particulière) sera publié.

 L’UNSA Education vous a sollicité à ce sujet lors d’une question diverse au CTA du 15 mars 2017. Depuis, aucune instruction ministérielle n’a été reçue à notre connaissance. Ainsi, il apparaît naturel que les ERS de notre académie attendent le décret afin de remplir cette enquête.

D'autre part, et dans la même ligne, les ERS ne pourront compléter l'enquête ERS  2018 que s'ils ont l'assurance de Mme la Rectrice que cette indemnité, désormais utilisée en lieu et place des heures supplémentaires dans le second degré et qui fait son entrée dans le 1er degré, soit doublée et donc portée à 2500 €.

Nous vous remercions pour l’attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l’expression de notre profond attachement à la qualité du service public d’éducation.

 

Cyril Lepoint
Secrétaire Général Académique

SE-UNSA Toulouse